

# Donner aux jeunes adultes l'opportunité de rattraper une formation professionnelle et d'obtenir un diplôme

## ***Esquisse de projet***

Beaucoup de jeunes adultes n'ont pas de diplôme professionnel – indispensable aujourd'hui à la réussite d'une carrière professionnelle – et leurs chances sur le marché du travail sont des plus limitées. Bon nombre d'entre eux ont pleinement conscience de la situation et ont aussi le potentiel nécessaire pour rattraper une formation. Ils auront, pour ce faire, quantité d'obstacles à franchir, mais de premières investigations ont montré qu'il est possible de leur donner l'opportunité de le faire. Il conviendra pour cela d'adopter une démarche concertée dans de nombreux domaines et le présent projet entend jeter les bases nécessaires à cet effet.

## **1 Contexte**

La proportion des jeunes adultes qui n'ont pas terminé de formation professionnelle ni obtenu de certificat de maturité se situe aujourd'hui entre 10 et 15 pour cent. Ils ont de bien piètres chances sur le marché de l'emploi, et c'est un lourd fardeau à la fois pour eux et pour la société dans son ensemble, car le nombre des postes de travail auxquels ils peuvent prétendre est très limité et continue de diminuer. De plus, leurs espérances salariales sont faibles et devraient encore baisser.

Beaucoup ont acquis certaines qualifications en exerçant une activité lucrative et peuvent tirer profit de la procédure de qualification stipulée à l'art. 33 de la loi sur la formation professionnelle, laquelle permet la reconnaissance des savoirs et des compétences acquis de manière informelle. Il s'agit là d'une extension de la possibilité de rattraper un certificat de fin d'apprentissage, telle qu'elle était donnée par l'art. 41.1 de l'ancienne loi sur la formation professionnelle.

Cette procédure entre en ligne de compte lorsque les qualifications nécessaires pour l'obtention du diplôme professionnel concerné sont largement présentes. Malheureusement, la plupart du temps ce n'est pas le cas et beaucoup de jeunes adultes ne peuvent pas tirer parti de l'art. 33 LPFr. Ils doivent tout d'abord acquérir les qualifications requises à travers plusieurs années de formation, généralement un apprentissage professionnel.

*Dans le présent projet, il s'agit de personnes qui ne disposent **pas** des qualifications nécessaires pour pouvoir prétendre à une reconnaissance: elles ne peuvent obtenir le diplôme visé qu'en les acquérant tout d'abord à travers deux à quatre années de formation.*

## 2 Objectifs

Dans le cadre du projet proposé ici, il s'agit de parvenir à la situation suivante:

- Il existe une estimation bien fondée du nombre de jeunes adultes qui sont prêts et à même de rattraper une formation professionnelle de base.
- Les possibilités déjà existantes en la matière sont documentées.
- On dispose de représentations concrètes de la manière dont les personnes intéressées peuvent et doivent être soutenues pour pouvoir être en mesure de rattraper leur formation initiale.
- Une ou plusieurs institutions qui ont de l'expérience en la matière sont prêtes à développer les structures de soutien nécessaires, et à même de le faire.
- Les coûts de toutes les mesures sont connus et les possibilités de financement également.
- Un groupe d'initiative composé de personnes issues des milieux politiques, des médias et de l'administration s'est constitué. Il est prêt à s'engager activement dans la réalisation de l'offre, ce qui va jusqu'à l'adaptation éventuelle des bases légales indispensables.

## 3 Investigations menées à ce jour

De mars à juillet 2005, j'ai pris contact avec différents organismes, services ou personnes, dont j'attendais un certain nombre d'informations: Office fédéral de la statistique, TREE, seco, AWA Zürich (Office de l'économie et du travail), Service des bourses d'études du canton de Zurich, IleB, services d'orientation professionnelle, EAM Zürich, médias, politiciens, etc. Les investigations ont été basées sur les informations concernant A.S., personne concernée par la thématique du présent projet (voir annexe 1).

Au centre des investigations figurait la question de savoir quels obstacles doivent affronter les jeunes adultes qui souhaitent rattraper une première formation et comment ils peuvent arriver à les surmonter.

Ces investigations ont donné ce qui suit:

- (1) Il convient avant toute chose de souligner encore le fait qu'il ne s'agit *pas* ici de la mise en œuvre, fort discutée aujourd'hui, de l'art. 33 LFPr et des art. 31 et 32 OFPr, c'est-à-dire de la validation de compétences acquises de façon informelle. Le projet porte sur les personnes qui doivent encore acquérir les compétences qui leur sont nécessaires en suivant pour cela plusieurs années de formation.
- (2) Selon les estimations de l'Office fédéral de la statistique, quelque 10% des jeunes entrent aujourd'hui dans la vie professionnelle sans le moindre diplôme. Cela représente environ 10 000 personnes par an. C'est de ce groupe de personnes dont il s'agit ici. Selon les observations des conseillers d'orientation professionnelle et des enseignants, nombreuses sont celles qui, parmi elles, souhaiteraient rattraper une formation professionnelle et ont le potentiel nécessaire pour le faire.
- (3) Deux obstacles sont à surmonter pour que ces personnes puissent rattraper la formation professionnelle qui leur manque, à savoir:
  - (I) Elles doivent tout d'abord identifier clairement le diplôme qu'il leur faut viser et, ensuite, il leur faut trouver un centre de formation. Elles doivent par ailleurs persuader leur entourage qu'il est judicieux de renoncer aux moyens et au temps qu'elles vont devoir consacrer à leur formation. – Enfin, elles doivent personnellement «tenir bon» entre deux et quatre ans!

- (II) Durant la formation, ces personnes ne perçoivent qu'un petit salaire (d'apprenti). Or, il s'agit souvent de personnes mariées qui ont des enfants. Même si leur conjoint souhaite apporter sa contribution et trouve un emploi (à temps partiel) approprié, un soutien financier leur est indispensable. A titre indicatif, pour A.S., ce dernier se monterait à CHF 2 500.- par mois environ.
- (4) Pour couvrir ces besoins, plusieurs sources de financement peuvent entrer en ligne de compte:
- (I) Assurance-chômage  
A travers ce que l'on appelle les allocations de formation, il peut être obtenu jusqu'à CHF 3500.- par mois. Mais pour cela, il faut être âgé de 30 ans au moins!
- (II) Bourses d'études  
Le service des bourses d'études du canton de Zurich a établi, sans engagement de sa part, que dans le cas de A.S. une solution serait vraisemblablement possible.
- (III) Aide sociale  
Une enquête effectuée dans une commune de moyenne importance du canton de Zurich a révélé que la volonté et les possibilités de soutien seraient bien en deçà de ce qui est réellement nécessaire. Il n'a pas été effectué d'autres enquêtes car ici les conditions varient non seulement d'un canton à l'autre mais aussi d'une commune à l'autre.
- (5) Ces explications montrent que la recherche d'une solution appropriée requiert de très bonnes connaissances structurelles, connaissances dont ne disposent que des spécialistes expérimentés.
- (6) S'agissant de l'utilisation de fonds en provenance de l'assurance-chômage, une modification de la loi s'imposerait sans doute. Politiquement, la chose devrait s'avérer possible, beaucoup de personnes interrogées considérant que, dans le contexte actuel, l'âge minimal mentionné est contre-productif.

## 4 Ebauche de solution possible

Comme déjà mentionné, il y a deux obstacles à surmonter; les mesures énumérées ci-après doivent aider à le faire:

- Une *gestion des cas* doit – si besoin est – aider les personnes intéressées dans la recherche d'une formation et d'une place d'apprentissage correspondant à leurs possibilités, dans la réactualisation de leurs connaissances scolaires et dans le calcul des moyens qui leur sont nécessaires; elle doit également les soutenir en cas de difficultés ou si elles «restent en rade» durant leur formation.  
Selon la durée de la formation de la personne concernée, le gestionnaire de cas sera sollicité entre 3 et 5 ans. Ceci exige l'intégration de la gestion des cas dans une structure stable. Ce pourraient être, par exemple, des services d'orientation professionnelle du secteur public et du secteur privé, des organisations actives dans le domaine socio-pédagogique tels que prestataires d'offres transitoires (années de transition, semestres de motivation), autorités sociales, autorités de tutelle, etc.
- Un *soutien financier* est par ailleurs nécessaire pour assurer la couverture des besoins vitaux, parce que les gains se limitent à un salaire d'apprenti et qu'il y a souvent toute une famille à nourrir. Dans le cas de A.S., il convient de tabler sur des besoins financiers s'élevant à CHF 60 000.-.

Comme il a déjà été dit, nos investigations montrent qu'au prime abord il n'apparaît pas impossible de fournir des moyens de cet ordre et de mettre à disposition les structures nécessaires. Toutefois, si le nombre des jeunes adultes auxquels il faut donner l'opportunité de rattraper une formation devait s'avérer très important – par exemple 1% d'une même classe d'âge – il conviendrait alors d'élaborer et de tester des modèles de financement en conséquence.



Emil Wettstein

## **Annexe 1: Portrait d'une personne appartenant au groupe cible**

A.S. est né en Turquie en 1979. Il est arménien d'origine et il est arrivé en Suisse via la Suède en qualité de demandeur d'asile. Il a été scolarisé peu avant la fin de l'année scolaire à Altendorf (SZ), où il est entré en 6<sup>e</sup> année de scolarité. Il a redoublé cette classe pour pouvoir apprendre l'allemand durant cette période. Il y a tellement bien réussi qu'il a pu passer au secondaire I, degré qu'il a parcouru tout à fait normalement. En tant que requérant d'asile, il ne possédait que le permis F, et il lui a donc été difficile de trouver une place d'apprentissage. Il a fini par en trouver une grâce à des connaissances et a commencé un apprentissage d'outilleur dans l'entreprise Oscar Weber, à Pfäffikon. Il a dû toutefois interrompre son apprentissage après une année et demie seulement, en raison de prestations insuffisantes à l'école professionnelle; il convient de signaler qu'ils ont été six à subir le même sort dans sa classe et que l'enseignant responsable a finalement dû prendre une retraite anticipée.

Toujours avec son statut de demandeur d'asile, il n'a pas réussi à trouver une nouvelle place d'apprentissage et il est passé d'un job à un autre dans des domaines extrêmement divers comme la vente ou la boulangerie, où il a été notamment transporteur livreur, et finalement il est resté deux années auprès de l'entreprise Hosberg AG, à Rüti, dans le secteur de la production.

Ses problèmes de coude et de dos – qui venaient du fait qu'il était tombé d'une échelle durant son enfance - se sont aggravés à cette époque-là. On lui avait en effet implanté une prothèse à l'âge de 18 ans, et il n'était plus à même de supporter les dures conditions de travail auxquelles il était soumis dans l'entreprise Hosberg AG.

A.S. a aujourd'hui 26 ans; il vit à Rüti (ZH), il est marié depuis l'année 2000, il a un enfant d'un an et, depuis 2003, il possède un permis B. Il espère pouvoir acquérir la nationalité suisse en 2007. Sa femme a fait un apprentissage de vendeuse, mais elle a perdu son dernier emploi en raison de sa grossesse.

A.S. souhaiterait pouvoir rattraper la formation qui lui manque et obtenir son certificat de fin d'apprentissage, sans lequel il ne peut réussir dans le monde professionnel. Il parle allemand d'une façon presque parfaite, il est très ouvert, possède une intelligence supérieure à la moyenne et a de l'entregent. Les obstacles qui s'opposent aujourd'hui à la réalisation de ses projets sont essentiellement d'ordre financier: selon une estimation grossière, il lui faut pour subvenir aux besoins de sa famille un montant de CHF 4500.- par mois. Si l'on part du principe que sa femme peut retrouver un poste de vendeuse et que lui-même, en tant qu'apprenti, peut recevoir un salaire de CHF 1200.-, c'est un montant de l'ordre de CHF 2500 par mois qu'il leur faudra recevoir d'une source tiers.